



Déclaration liminaire au CTSD premier degré du 29 janvier 2019.

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs,

Droit de réponse suite aux publications du Snuipp 04.

Sans vouloir faire de polémique, le Se-Unsa voulait apporter des précisions quant à la publication qu'il a faite suite au groupe de travail de jeudi dernier.

Le Se-Unsa dans son équipe renouvelée n'avait pas l'information, tacite jusque là, de la non-publication suite au Groupe de Travail carte scolaire. Nous l'avons donc appris à la lecture des écrits du Snuipp. Nous nous en sommes étonnés dans la mesure où dans d'autres départements, expériences connues de nos militants, cette organisation syndicale fonctionne ainsi. Nous n'avons pas pu imaginer ceci non plus, puisque après les Groupes de Travail CAPD, le snuipp 04 publie.

Quoiqu'il en soit, le SE-Unsa a pris note de cette volonté de non-publication sur la carte scolaire avant le CTSD, même s'il aurait été plus judicieux de l'apprendre autrement. Si cette décision est de nouveau partagée par tous, il est évident que le SE-Unsa y répondra dorénavant dans un souci d'équité et de dialogue social constructif.

Soyez assuré qu'à aucun moment le Se-unsa n'a souhaité mettre en difficulté l'administration ou l'école des Thuiles. Sa volonté a toujours été la transparence. Nous reconnaissons que la formulation a été maladroite et le Se-Unsa s'en excuse.

Nous souhaitons rappeler, comme nous l'avons déjà eu fait, que le Se-Unsa soutient le fait que les collègues aient droit à l'information mais qu'il n'est peut-être plus nécessaire d'envahir les boîtes mails des écoles. Si toutes les Organisations Syndicales utilisaient les moyens de communication légaux, les collègues prendraient l'habitude d'obtenir les informations syndicales locales par leur boîte mail académique.

Le Se-Unsa a respecté la charte informatique académique, toute l'année scolaire dernière, sans que cela ne soit fait par toutes les autres organisations syndicales. Nous attendons des consignes claires afin que nous puissions tous fonctionner de la même manière.

Pour revenir au sujet qui nous concerne aujourd'hui, l'Unsa-Education constate que la mesure phare du gouvernement les dédoublements des CP/CE1 en REP/REP+ n'est pas financée. Grâce à la volonté du Recteur et du Directeur Académique, nous prenons en compte que la ruralité est préservée dans notre département. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que les mesures nécessaires pour combler le manque de dotations nationales, entraînent l'administration locale à faire des choix qui vont impacter les collègues dans leurs conditions de travail (moins de temps partiels, moins de remplaçants, difficultés accrues à assurer les décharges de direction des petites écoles). Le Se-Unsa s'inquiète quant à la quantité d'ETP récupérés sur les temps partiels et les PES et espère que cette estimation n'entraînera pas des fermetures tardives forcément plus mal vécues puisque non préparées.

Merci pour votre écoute  
Le Se-Unsa et l'Unsa-Education.